

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 20 avril 2009 à 20h

- Présents :**
- M. Jean-Louis Kaiser, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahun, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmann, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusé :**
- M. Dominique Kroug, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Navettes pour le cycle d'orientation de Pinchat
 - 3.2 Cérémonie de commémoration du génocide arménien
 - 3.3 Inauguration de la piste de bicross au chemin Dottrens
 - 3.4 Bilan énergétique des bâtiments communaux
 - 3.5 EMS intercommunal : point de situation
4. Présentation des comptes 2008
5. Proposition de motion :
 - 5.1 Proposition de motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler « *pour des achats publics équitables* ».
6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Mise à jour du site CMNET
 - 6.2 Plan de circulation : suite du dossier
 - 6.3 Mur antibruit au chemin Champ-Carré : suite ?
 - 6.4 Distribution des vignettes vélo
 - 6.5 Suivi des travaux sur les routes et trottoirs communaux
 - 6.6 Sécurité dans le préau de l'école : suites ?
 - 6.7 Nouveau journal communal

Le président souhaite la bienvenue et ouvre la séance. Il excuse M. Kroug avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2009

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Navettes pour le cycle d'orientation de Pinchat

M. Magnenat informe les Conseillers municipaux que la Mairie a reçu M. Plojoux (Directeur des TPG) afin de trouver une solution pour les élèves du CO de Pinchat qui ne peuvent profiter des lignes régulières des TPG en raison de leurs horaires spéciaux. Pour cette année, une solution provisoire est à l'étude pour utiliser les services des Proxibus. Pour ce qui est de la prochaine rentrée, la Mairie a écrit aux TPG et au DIP afin d'organiser une séance de coordination en présence d'un représentant de la commune.

3.2 Cérémonie de commémoration du génocide arménien

M. Magnenat rappelle que les Conseillers municipaux sont conviés à la cérémonie de commémoration du génocide de 1915 qui aura lieu à Troinex ce vendredi dès 18h30 à l'église arménienne en présence de représentants des autorités cantonales et nationales.

3.3 Inauguration de la piste de bicross du chemin Lullin

M. Magnenat annonce que suite à la fin des travaux, une petite cérémonie d'inauguration de la piste de bicross du chemin Dottrens aura lieu le vendredi 1^{er} mai à 17h. Différentes démonstrations et petits concours seront organisés à cette occasion.

M. Pittet souhaite savoir si un panneau de mise en garde et de dégagement de responsabilité de la commune est prévu. M. Magnenat lui répond par l'affirmative.

M. Botbol fait remarquer qu'il reste d'importantes traces de trax qui pourraient rendre l'accès aux bosses centrales dangereux. Ce problème sera signalé à l'entreprise.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.4 Bilan énergétique

M. Meynard indique que suite à la question de M. Berthet sur le sujet, il a ressorti le bilan qui avait été effectué en 2000 et propose d'inclure ce dernier dans le cadre de l'étude de l'Agenda 21.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.5 EMS intercommunal : point de situation

M. Buclin informe les Conseillers municipaux que les travaux de construction ont commencé et que les squatters ont quitté le terrain sans poser de problème. Les travaux de gros œuvre débiteront au mois de juillet.

4. Présentation des comptes 2008

Les Conseillers municipaux ayant reçu le document « Présentation des comptes 2008 » (Annexe 1), M. le Maire en reprend les grandes lignes pour le public présent. Ce document n'appelle aucun commentaire.

5. Proposition de motion

5.1 Proposition de motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler « pour des achats publics équitables ».

M. Berthet donne lecture de la motion (Annexe 2) et demande le renvoi à la commission qui sera en charge de l'Agenda 21.

M. Matringe est d'avis que malgré le fait que cette proposition soit globalement bonne, des personnes survivent grâce à des produits qui ne respectent malheureusement pas un code éthique strict. M. Berthet lui répond que ces enfants et familles sont exploités et que ceci n'est pas acceptable.

M. Meynard indique que la Mairie se dit favorable à une entrée en matière sur le sujet et à son renvoi en commission Agenda 21.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote **l'entrée en matière** de cette proposition de motion.

Elle est acceptée par 14 oui et 1 abstention (DC)

M. Forestier, en tant que Président de la commission d'urbanisme et environnement, est d'avis que le sujet de l'Agenda 21 devrait logiquement être traité par ladite commission mais il avait également été question de créer une commission ad'hoc. Cette dernière solution serait envisageable au vu de la charge de travail actuelle de ladite commission d'urbanisme. M. Berthet se dit favorable à l'idée d'une commission ad'hoc. M. Meynard indique que la Mairie rencontrera prochainement un spécialiste de la question et propose d'attendre la prochaine séance plénière avant de faire ce choix.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le renvoi de cette motion à la commission qui sera en charge de traiter le sujet de l'Agenda 21.

Le renvoi en commission est accepté par 14 oui et 1 abstention (DC).

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Mise à jour du site CMNET

M. Waefler a constaté que des documents anciens (« Suivi des questions du Conseil municipal » et « Inventaires des projets environnementaux » datant tous deux de 2007) étaient sur la page d'accueil du site intranet de la commune (CMNET) et voit deux solutions : soit supprimer ces documents de la page, soit les mettre à jour. M. Meynard répond que le nécessaire sera fait auprès de la personne responsable. M. Niederhauser précise que concernant le tableau de suivi de des questions il avait été décidé de ne le mettre à jour que lorsqu'une question ne trouvait pas réponse à une séance suivante et que peu ou pas de changements ne sont à apporter au tableau en ligne.

6.2 Plan de circulation : suite du dossier

M. Lavorel demande des nouvelles de l'état d'avancement du projet de plan de circulation. M. Magnenat lui répond qu'une réunion est prévue avec la DGM et le bureau CITEC ce jeudi afin de mettre en place la procédure et définir si une enquête publique est réellement nécessaire. Il précise qu'une information sera faite à la population avant toute intervention. Mme Hirsch suggère de profiter des travaux des SIG pour profiter de mettre en place un système de « report de circulation » qui permettrait peut-être d'éviter une enquête publique.

6.3 Mur antibruit au chemin Champ-Carré : suite ?

M. Matringe souhaite connaître l'état d'avancement du projet de mur antibruit prévu le long de la route d'Annecy au niveau du chemin Champ-Carré. M. Magnenat lui répond qu'une pièce manquait au dossier de la police des constructions et que M. Heinrichs enverra le plan demandé ces prochains jours. Il ajoute que M. Barros du service des routes cantonales l'a informé qu'un deuxième essai d'enrobé phono-absorbant devait être effectué sur la route d'Annecy. M. Magnenat lui a alors demandé d'étudier la possibilité de faire ce test dans cette zone critique ce qui éviterait ainsi la construction dudit mur. Une réponse de la part de M. Barros devrait être apportée d'ici début mai.

M. Menu s'interroge sur le fait qu'une pièce soit restée manquante dans ce dossier. M. Magnenat lui répond qu'il s'agit d'une mauvaise information de la part du technicien communal.

Finalement, M. Menu se demande pourquoi la commune devrait participer à la construction de ce mur. M. Magnenat lui répond qu'une fois le dossier monté, il sera présenté à la commission des travaux afin d'en débattre.

6.4 Distribution des vignettes vélo

Pour faire suite à l'article paru dans le dernier numéro du journal communal proposant 5 vignettes vélo par famille au lieu des 2 habituelles, M. Bahon se demande pourquoi ses enfants ne s'en sont vu offrir que 2 et ont du payer les 4 vignettes complémentaires souhaitées. M. Niederhauser lui répond qu'il doit s'agir d'une erreur de la personne préposée au guichet et qu'il peut passer se faire rembourser 3 vignettes. Cette pratique s'applique à toute personne qui en ferait la demande.

6.5 Suivi des travaux sur les routes et trottoirs communaux

M. Bahon demande s'il y a une personne en charge de vérifier la remise en état des chaussées et trottoirs après travaux car il remarqué, notamment au chemin Sous-le-Crêt, que certains trous étaient mal rebouchés. M. Magnenat se rendra sur place afin de vérifier.

6.6 Sécurité dans le préau de l'école : suites ?

Pour faire suite à son intervention lors de la dernière séance, M. Forestier demande si la Mairie a pris contact avec la direction de l'école afin de trouver une solution au problème de sécurité dans les préaux. M. Niederhauser lui répond que la Mairie a pris contact avec la directrice et que cette dernière a confirmé que les mesures adéquates ont été prises par rapport aux circonstances et que les enfants responsables de ces faits ont été sanctionnés. Il ajoute que la Mairie a estimé que ce n'était pas son rôle de s'immiscer dans la vie de l'école et que la réponse apportée par la direction était satisfaisante. M. Buclin ajoute qu'il serait judicieux d'aborder le sujet lors du prochain conseil d'école par l'entremise des représentants des parents d'élèves.

6.7 Nouveau journal communal

M. Berthet félicite la Mairie pour la nouvelle version du journal communal ainsi que pour la promotion de la mobilité douce qui est faite grâce aux nombreuses actions pour la promotion du vélo.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h.

Le Président
M. Jean-Louis Kaiser

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1**Présentation des Comptes 2008****REMARQUES GENERALES**

Le résultat des comptes 2008 de notre commune est exceptionnellement bon, mais doit être appréhendé avec prudence et réserves. En effet, si l'excédent de revenus du compte de fonctionnement (plus de 2 millions de francs après amortissement du crédit d'étude de la salle communale de 1,3 million) est réjouissant et confirme que les recettes fiscales 2008 sont particulièrement élevées, il faut savoir que :

- La totalité des revenus fiscaux 2008 inscrits dans nos comptes correspondent à des estimations de l'Administration fiscale cantonale.
- Les recettes comptabilisées comprennent également des ajustements des revenus fiscaux des années antérieures, dont plus de 1,3 million pour 2007.
- La conjoncture 2008 a été particulièrement favorable et toutes les collectivités publiques de notre canton, voire du pays, enregistrent des rentrées fiscales excellentes, mais toutes ces collectivités s'attendent également à des années 2010 et 2011 beaucoup plus difficiles.

Le tableau ci-dessous nous rappelle que les comptes de notre commune sont, à l'exception de 2004, très positifs depuis plusieurs années :

Années	Popul.	Revenus	Rev./hab.	Charges	Charges/hab.	Résultats
2002	2070	6'844'378.-	3'306.-	5'509'949.-	2'661.-	1'334'428.-
2003	2161	5'514'219.-	2'552.-	5'499'097.-	2'545.-	15'122.-
2004	2159	4'953'181.-	2'294.-	5'853'255.-	2'711.-	- 900'073.-
2005	2157	7'197'694.-	3'337.-	5'260'404.-	2'438.-	1'937'290.-
2006	2147	6'894'092.-	3'211.-	5'645'951.-	2'630.-	1'248'141.-
2007	2154	6'912'309.-	3'209.-	6'258'844.-	2'906.-	653'465.-
2008	2183	10'755'002.-	4'927.-	8'601'985.-	3'940.-	2'153'018.-
* 2008	2183	9'108'027.-	4'172.-	7'216'430.-	3'306.-	1'891'597.-

* Revenus sans les rectificatifs d'impôts 2005 à 2007 et charges sans l'amortissement du crédit d'étude de la salle communale de Fr. 1'385'555.-.

Ces bons résultats nous permettent d'envisager l'avenir immédiat de notre commune, sur le plan financier, avec sérénité. En effet, grâce à l'augmentation des liquidités et à la baisse des taux d'intérêts, les différents investissements de ces prochains mois (nouvelle salle communale, réaménagement de la route de Moillebin et renaturation du Nant de Sac en particulier) pourront être financés à des conditions favorables.

Nous sommes néanmoins conscients que la crise économique et financière qui a éclaté récemment modifiera assez rapidement ces données, ce qui nous incitera d'autant plus à poursuivre notre politique de gestion rigoureuse du budget communal.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Pour 2008, le résultat exact du compte de fonctionnement est le suivant :

	Comptes 2008	Budget 2008	Ecarts
Revenus :	Fr. 10'755'002.54	Fr. 6'668'900.-	Fr. 4'086'102.54
Charges :	Fr. 8'601'984.93	Fr. 6'310'396.-	Fr. 2'291'588.93
Excédent de revenus :	Fr. 2'153'017.6	Fr. 358'504.-	Fr. 1'794'513.61

Revenus

La production estimée des recettes fiscales 2008 des personnes physiques uniquement (qui représentent près de 90% de l'ensemble de nos revenus) s'élève à Fr. 7'847'287.-, soit Fr. 1'847'000.- de plus que le montant budgété. Comme mentionné plus haut, cette somme est augmentée, dans nos comptes 2008, par des rectificatifs d'impôts d'années antérieures de plus de 1,6 million.

Nous vous rappelons que nous devons comptabiliser chaque année les recettes fiscales estimées par le Département des finances pour l'année en cours, puis corriger ces recettes les années suivantes en fonction des résultats des taxations des contribuables et des nouvelles estimations de l'administration. Le tableau annexé, intitulé «*Comparaison des recettes fiscales «estimées» et «effectives» des personnes physiques*», illustre ce principe et indique de manière assez significative qu'un certain lissage s'effectue après quelques années, lorsque les recettes définitives sont connues.

En ce qui concerne la perception attribuée à notre commune, elle s'élève à 8,5 millions en 2008; ce chiffre comprend des versements complémentaires concernant les années 2005 à 2007 de près de 3 millions de francs. Au 31 décembre 2008, le montant du reliquat des personnes physiques s'élève à Fr. 5'676'900.-, soit une augmentation de Fr. 1'200'000.- par rapport à 2007. Cette somme assez importante nous a conduit, sur les conseils de la fiduciaire, à augmenter légèrement la provision, ce qui devrait nous mettre à l'abri de pertes éventuelles.

Signalons encore que les autres revenus (loyers, intérêts bancaires, indemnités d'assurances, etc.) s'élèvent à environ Fr. 700'000.-, soit 7% de l'ensemble des recettes 2008.

Charges

D'une manière générale, les dépenses ont été bien maîtrisées et l'enveloppe budgétaire respectée : le dépassement de Fr. 2'291'588.93 par rapport au budget s'explique essentiellement par l'amortissement extraordinaire du crédit d'étude de la salle communale (Fr. 1'385'555.-), par l'augmentation des provisions sur les reliquats et les estimations d'impôts (Fr. 969'000.-) et par les frais de perception des impôts plus élevés (Fr. 120'000.-). Sans ces charges particulières, les dépenses 2008 seraient restées dans le cadre du budget et nous pouvons relever le nombre restreint de dépassements dans les lignes budgétaires.

Voici quelques remarques ou explications concernant les charges de fonctionnement :

05 Administration générale : le principal dépassement concerne le poste « honoraires et assurances » (compte 0500.3184) en raison des frais de mise à jour du site internet et d'honoraires d'avocats.

08 Immeubles du P.A. : comme indiqué plus haut, l'amortissement du crédit d'étude concernant la nouvelle salle communale et salle de sport (Fr. 1'385'554.95) explique à lui seul le dépassement important des charges de cette rubrique.

21 Ecoles publiques : le montant assez élevé du poste « Entretien immeubles par des tiers » est dû aux frais des grands nettoyages d'été de l'école confiés à une entreprise privée, ainsi

qu'au remplacement de M. Moine durant l'automne 2008. Ces dépenses supplémentaires sont partiellement compensées par les économies réalisées sur les traitements du personnel.

30 Encouragement à la culture : l'organisation de la projection des matches de l'Euro 2008, qui n'était pas prévue au budget, a provoqué un dépassement du compte 3000.3180 « Honoraires et frais manif. culturelles ».

34 Sports : nous vous rappelons qu'un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- a été voté le 21 avril 2008 pour le remplacement de la moquette de l'Agorespace ainsi que pour divers petits travaux d'entretien.

54 Institutions pour la jeunesse : si les dépenses totales correspondent approximativement au budget 2008, les recettes sont nettement plus élevées en raison du remboursement d'une partie de la subvention à la Crèche La Cigogne (en proportion du nombre de places réellement utilisées) ainsi que de la participation des parents au Centre aéré de Compesières (compte 5400.4360).

62 Routes communales : comme nous l'avons déjà expliqué à la commission des finances, le départ d'un des employés du service de la voirie (M. Pellaz) nous a conduit à réorganiser ce service et à sous-traiter un certain nombre de tâches. Cette nouvelle organisation explique en bonne partie la somme non dépensée au poste « Traitements du personnel » et les dépassements des comptes « Entretien courtant des routes » (6200.3140) et « Entretien du cimetière » (7400.3140).

90 Impôts : nous vous rappelons que depuis 2006, dans le cadre du report de charges de l'Etat aux communes, les frais de perception des impôts s'élèvent à 4,5% (3% auparavant). Par ailleurs, sur les conseils de la fiduciaire et compte tenu de l'estimation très élevée des recettes fiscales 2008, nous avons augmenté la provision « risque sur estimations » de 5 à 10% (compte no 9000.3000).

Les autres comptes de charges pourront faire l'objet d'explications plus détaillées à la commission des finances.

INVESTISSEMENTS

Les investissements bruts se sont élevés en 2008 à Fr. 3'674'619.10 (Fr. 1'421'719.27 en 2007). La grande partie de ces dépenses (3,4 millions) provient des frais de construction des nouvelles salles communale et de sport, dont les travaux ont débuté en juin 2008.

Ces investissements ont été entièrement autofinancés grâce au boni du compte de fonctionnement et aux amortissements. Le tableau de bouclage des comptes fait apparaître un excédent de financement de Fr. 750'320.26.

BILAN

Le bilan au 31 décembre 2008 s'élève à Fr. 40'981'602.35 pour le patrimoine financier (PF) et à Fr. 14'530'450.80 pour le patrimoine administratif (PA) (rubriques 14 et 15), soit un total de l'actif comme du passif de Fr. 55'512'053.15. Cela représente une augmentation de Fr. 7'904'366.- par rapport au bilan 2007 (Fr. 6'501'669.- pour le PF et Fr. 1'402'697.- pour le PA).

La fortune nette de la commune (sans les immeubles locatifs) enregistre une forte augmentation cette année grâce à l'excédent de recettes élevé :

Fr.	20'031'604.02	en	2003	
Fr.	19'131'530.52	en	2004	(- 4,7 %)
Fr.	21'068'820.67	en	2005	(+ 10,1 %)
Fr.	22'316'962.01	en	2006	(+ 5,9%)
Fr.	22'970'427.17	en	2007	(+ 2,9%)
Fr.	25'123'444.78	en	2008	(+ 9,4%)

Dette communale

La dette communale, sans les immeubles locatifs, est passée de Fr. 4'695'628.90 en 2007 à Fr. 4'587'548.70 à fin 2008, soit Fr. 2'101.48 par habitant, ce qui peut être considéré comme un endettement moyen à faible. Nous savons cependant que notre dette va fortement augmenter dès 2009 en raison des emprunts à contracter pour le financement des nouvelles salles communale et de sport.

Les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à Fr. 11'236'900.-, de sorte que la dette communale totale s'établit à Fr. 15'824'448.70 au 31.12.2008.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces comptes seront examinés par la commission des finances le lundi 27 avril prochain à 18h00.

Troinex, le 16 avril 2009

Jacques Magnenat
Maire